

Dampierre/Moivre, le 24 novembre 2022

Madame, Monsieur,

## Le tri de vos emballages se simplifie !

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le territoire du SYMSEM, la famille du tri s'agrandira : TOUS LES EMBALLAGES SANS EXCEPTION POURRONT ETRE TRIÉS DANS LE SAC JAUNE.**

**Quels bénéfices ?** Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le sac jaune, moins de déchets dans le bac à ordures ménagères (poubelle noire) et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous permettrez de recycler plus d'emballages et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

**Et en pratique ?** Concrètement, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous pourrez déposer dans votre sac jaune tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique. Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, voici les nouveaux réflexes à adopter :**

- 1/ C'est un emballage ? Si oui, je le dépose dans le sac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le sac jaune.

Pour plus d'informations sur les nouvelles règles de tri sur le territoire du SYMSEM, consultez le site internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr). Une réglette de tri jointe à ce courrier vous aidera à mieux trier.

**Ensemble, faisons progresser le recyclage sur notre territoire.**

Le Président du Syvalom



Julien VALENTIN

Le Président du SYMSEM



René SCHULLER